

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Les frais de réservation ne sont applicables qu' en haute saison.

1 - GENERALITES : Toute réservation ne devient effective qu' avec notre accord après réception du contrat dûment complété et accompagné du versement de l' acompte correspondant, elle est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée. L' attribution géographique d' un emplacement ou d' un locatif est fonction des impératifs de planning.

° *En l' absence de message écrit du client* pour signifier d' une arrivée différée, la réservation devient disponible 24 heures après la date d' arrivée prévue par le contrat, et le paiement intégral du séjour demeure exigé.

° *Le règlement du solde du séjour* est exigible à l' arrivée préalablement à toute installation, pour quelque motif qu' il s' agisse.

° *Séjour retardé ou écourté* : aucun remboursement, ni réduction ne seront consentis pour arrivée retardée ou départ anticipé.

° *A son arrivée*, le client se doit de prendre connaissance des différents règlements intérieurs du camping.

2 - EMPLACEMENT : Attribué à 6 personnes maximum et un seul véhicule. Tout véhicule supplémentaire devra être garé sur le parking privé du camping et fera l' objet d' une redevance. Les arrivées et départs peuvent s' effectuer n' importe quel jour de la semaine. Eviter si possible les samedis en haute saison.

3 - LOCATION : Strictement non-fumeurs. En saison, les arrivées et départs se font du samedi au samedi. Sauf dérogation de la Direction, un seul véhicule est autorisé sur l' emplacement.

° *Hors saison*, les arrivées et départs peuvent s' effectuer n' importe quel jour de la semaine, à partir de 2 nuits minimum. Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, le locatif doit être restitué en parfait état de propreté.

4 - CAUTION : Pour les locations et les groupes (campeurs), une caution de **300 €** sera demandée à l' arrivée et restituée au départ, après état des lieux et après déductions éventuelles des pertes, des dégradations et du forfait ménage si ce dernier n' a pas été correctement effectué.

5 - ANNULATION de SEJOUR : Plus d' un mois avant la date d' arrivée prévue, l' acompte ainsi que les frais de réservation seront conservés par le camping et resteront valables pour un séjour ultérieur maximum à une saison de date.

Moins d' un mois avant la date d' arrivée prévue, le total des sommes déjà perçues sera acquis au camping qui se réserve le droit de relouer le locatif ou l' emplacement sans devoir ni indemnités ni remboursement, de plus le solde du séjour sera exigé. Toute annulation devra être confirmée

par écrit. En cas d' annulation incombant au camping, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

6 - ASSURANCE : Le client se doit d' être couvert par une assurance en responsabilité civile. Les enfants, par leur comportement, et quel que soit le lieu d' activité sur le camping, restent sous la responsabilité de leurs parents.

Pour pallier les mésaventures de votre séjour, nous vous conseillons de souscrire une Assurance Annulation Séjour pour remboursement du préjudice éventuel. **SE REPORTER AUX DISPOSITIONS GENERALES « MEETCH Assurances » CONSULTABLE SUR NOTRE SITE WEB : « Téléchargement ».**

° *La responsabilité du camping* n' est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de toute nature (véhicule ou autre) pendant, ou suite à un séjour, ainsi qu' en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. Pour ces garanties personnelles, il est indispensable de demander à votre assureur une extension villégiature à votre multirisque habitation.

7 - ANIMAUX : Les chiens sont admis (*sauf 1^{ère} et 2^{ème} catégorie*), munis de leur certificat de vaccination en cours de validité + carte de tatouage et tenus en laisse. Les animaux ne doivent en aucun cas rester seuls au camping ou dans les locatifs.

Il est strictement interdit de faire coucher les animaux sur les literies ou banquettes des locatifs sous peine de retenue forfaitaire partielle de la caution.

8- PISCINES : Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur. L' accès est autorisé aux seules personnes vêtues d' un slip ou boxer de bain. **Les shorts et caleçons (toute catégorie, quelle qu' en soit leur texture) sont RIGOREUSEMENT INTERDITS.** Toute spécificité ou dérogation médicale, doit être portée à la connaissance de la Direction pour accord éventuel de l' accès aux bains.